

PROVISOIRE

E/2007/SR.45

8 août 2007

Original: FRANÇAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 2007

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 45^e SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 26 juillet 2007, à 10 heures

Président: M. MÉRORÈS (Haïti)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION (*suite*)

- a) NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU COMITÉ D'EXPERTS DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EN MATIÈRE FISCALE
- b) DEMANDE D'OCTROI DU STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL À UNE ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE
- c) CONVENTION SUR LES PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES: PROJET D'ANNEXE RELATIF À L'ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME

QUESTIONS DE COORDINATION, QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS (*suite*)

- c) COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATIQUE (*suite*)
- g) GROUPES CONSULTATIFS SPÉCIAUX POUR LES PAYS AFRICAINS QUI SORTENT D'UN CONFLIT (*suite*)
- h) PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA (ONUSIDA) (*suite*)
- i) CALENDRIER DES CONFÉRENCES ET DES RÉUNIONS DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET DANS LES DOMAINES CONNEXES

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

COOPÉRATION RÉGIONALE (*suite*)

QUESTIONS RELATIVES À L'ÉCONOMIE ET À L'ENVIRONNEMENT (*suite*)

d) ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (*suite*)

QUESTIONS SOCIALES ET QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME
(*suite*)

c) PRÉVENTION DU CRIME ET JUSTICE PÉNALE (*suite*)

e) HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (*suite*)

La séance est ouverte à 10 h 20.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION
(point 1 de l'ordre du jour) (*suite*)

- a) NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU COMITÉ D'EXPERTS DE LA
COOPÉRATION INTERNATIONALE EN MATIÈRE FISCALE (E/2007/9/Add.11)

Le PRÉSIDENT invite le Conseil à prendre note de la nomination de
M. Ferre Navarrete (Espagne) au Comité d'experts de la coopération internationale en matière
fiscale.

Il en est ainsi décidé.

- b) DEMANDE D'OCTROI DU STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL À UNE ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE
(E/2006/87)

Le PRÉSIDENT rappelle que la demande présentée par l'Organisation internationale
pour la gestion des situations d'urgence figurait à l'ordre du jour des sessions de fond de 2006 du
Conseil et que, par sa décision 2006/264, il avait convenu d'en reporter l'examen à sa session
d'organisation de 2007.

M. ADSETT (Canada) propose de différer cet examen afin de solliciter d'éventuelles
observations de la part de gouvernements membres de cette organisation intergouvernementale.

Le PRÉSIDENT croit comprendre que le Conseil souhaite reporter à une date
ultérieure l'examen de la demande de statut d'observateur adressée par cette organisation.

Il en est ainsi décidé.

- c) CONVENTION SUR LES PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS DES INSTITUTIONS
SPÉCIALISÉES: PROJET D'ANNEXE RELATIF À L'ORGANISATION MONDIALE
DU TOURISME (E/2006/70)

Le PRÉSIDENT rappelle que le Conseil avait convenu de reporter l'examen de cette
question à sa session d'organisation de 2007 et indique que le Secrétaire général de
l'Organisation mondiale du tourisme procède actuellement à des consultations avec les membres

de l'Organisation afin de parvenir à un consensus sur un texte révisé de l'annexe à la Convention. Il propose aux membres du Conseil de reporter l'examen de cette question à la session de fond de 2008, étant entendu que la question pourra être examinée plus tôt et qu'une décision pourra être adoptée dans débat.

Il en est ainsi décidé.

QUESTIONS DE COORDINATION, QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS (point 7 de l'ordre du jour) *(suite)*

c) COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATIQUE *(suite)*

Projet de résolution E/2007/L.24

Le PRÉSIDENT dit que le projet de résolution L.24 intitulé «Nécessité d'harmoniser et d'améliorer les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies en vue de leur utilisation et de leur accessibilité optimales par tous les États» n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

Le projet de résolution E/2007/L.24 est adopté.

Le PRÉSIDENT dit que le Conseil a ainsi achevé l'examen du point 7 c).

g) GROUPES CONSULTATIFS SPÉCIAUX POUR LES PAYS AFRICAINS QUI SORTENT D'UN CONFLIT *(suite)*

Projet de résolution E/2007/L.27

M^{me} PLINER (Secrétariat du Conseil) donne lecture de l'état des incidences sur le budget-programme de ce projet de résolution. L'aide à apporter au Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau, dans le cadre de la mission prévue en janvier 2008 dans ce pays, porterait sur les frais de voyage, les indemnités journalières de subsistance et les faux frais au départ et à l'arrivée pour quatre membres du Groupe consultatif et pour un fonctionnaire du Département des affaires économiques et sociales. Les ressources nécessaires à ce titre, qui sont estimées à 35 800 dollars (27 100 dollars pour les membres du Groupe et 8 700 dollars pour le fonctionnaire

du Département) n'ont pas été pris en compte dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. Conformément à la recommandation formulée au paragraphe 23 du rapport A/61/370 et adoptée par l'Assemblée générale, tout sera mis en œuvre pour financer ces dépenses supplémentaires au moyen des ressources prévues au chapitre 9 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 et des fonds extrabudgétaires. Dans ces conditions, l'adoption de la résolution par le Conseil n'entraînerait pas l'ouverture de crédits supplémentaires.

Le projet de résolution E/2007/L.27 est adopté.

M. MOULTON (Afrique du Sud) dit que l'adoption par le Conseil de la résolution concernant le Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau contribuera largement à encourager le nouveau gouvernement de ce pays à redoubler d'efforts pour mettre en place les réformes et les mécanismes de gouvernance qui permettront de lutter contre la pauvreté et le sous-développement en vue d'assurer une meilleure qualité de vie à sa population. L'adoption de ce texte par consensus indique que le Conseil entérine pleinement les travaux du Groupe consultatif et qu'il restera saisi de la situation en Guinée-Bissau, en particulier dans la perspective des élections législatives qui s'y dérouleront prochainement, événement déterminant pour la reconstruction et le développement du pays. Le Groupe consultatif devra continuer de faire rapport au Conseil sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau.

Le PRÉSIDENT, parlant en qualité de représentant d'Haïti, se dit certain que, grâce à l'adoption de la résolution par consensus, la communauté internationale maintiendra son soutien à l'effort de développement de la Guinée-Bissau qui est désormais sur la voie de la stabilité politique.

M. LOPES CABRAL (Guinée-Bissau) se félicite de l'adoption par consensus de cette résolution qui envoie un signal fort de la communauté internationale au peuple de la Guinée-Bissau. Implicitement, la résolution demande que des efforts soient faits à tous les niveaux; il appartient donc désormais au Gouvernement du pays de tout entreprendre pour éradiquer la pauvreté, de gérer les fonds en toute transparence et de mettre en place une démocratie participative. Les élections qui auront lieu en 2008 constitueront une nouvelle étape vers la démocratie; la Guinée-Bissau compte sur le soutien de la communauté internationale pour qu'elles se déroulent dans un climat apaisé.

- h) PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA (ONUSIDA)
(*suite*)

Projet de résolution E/2007/L.23

M. PHUANGKETKEOW (Thaïlande) présente le projet de résolution E/2007/L.3 intitulé «Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)» et dit qu'Andorre, le Canada, la France, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, la Suède et la Suisse se sont joints à ses auteurs. La Thaïlande, qui préside le Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA, a conduit les longues consultations qui ont abouti au texte proposé et espère que le projet de résolution sera adopté sans vote.

- i) CALENDRIER DES CONFÉRENCES ET DES RÉUNIONS DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET DANS LES DOMAINES CONNEXES (E/2007/87 et E/2007/L.10)

M^{me} DUBIDAD-DIXON (Observatrice de la Jamaïque) s'inquiète de la suggestion faite au Conseil dans la note E/2007/L.10 de continuer d'envisager la possibilité d'adopter un cycle biennal en ce qui concerne les sessions de ses organes subsidiaires. Elle souligne que la question relève de la programmation et n'est donc pas de la compétence du Comité des conférences.

Le PRÉSIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objection, il considérera que le Conseil approuve le calendrier provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, tel qu'il figure dans le document E/2007/L.10.

Il en est ainsi décidé.

Le PRÉSIDENT dit que le Conseil a ainsi achevé l'examen du point 7 i).

COOPÉRATION RÉGIONALE (point 10 de l'ordre du jour) (*suite*)

Projet de résolution E/2007/L.12

Le PRÉSIDENT invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution E/2007/L.12 intitulé «Liaison fixe Afrique-Europe à travers le détroit de Gibraltar».

M^{me} PLINER (Secrétariat du Conseil) dit que ce projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

Le projet de résolution E/2007/L.12 est adopté.

QUESTIONS RELATIVES À L'ÉCONOMIE ET À L'ENVIRONNEMENT (point 13 de l'ordre du jour) (*suite*)

d) ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (*suite*)

Projet de décision E/2007/L.25

Le PRÉSIDENT dit que le projet de décision E/2007/L.25 intitulé «Établissements humains» n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

Le projet de décision E/2007/L.25 est adopté.

Le PRÉSIDENT propose que le Conseil prenne note du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa vingt et unième session (A/62/8).

Il en est ainsi décidé.

Le PRÉSIDENT dit que le Conseil a ainsi achevé l'examen du point 13 d).

QUESTIONS SOCIALES ET QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME (point 14 de l'ordre du jour) (*suite*)

c) PRÉVENTION DU CRIME ET JUSTICE PÉNALE (*suite*)

Recommandations figurant dans le rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (E/2007/30)

M^{me} PLINER (Secrétariat du Conseil) appelle l'attention du Conseil sur les états des incidences sur le budget-programme qui figurent dans les annexes XI, III, IV, VI, VII, VIII, IX, II, X et V du rapport de la Commission, lesquels ont gardé leur pertinence; en ce qui concerne la résolution 16/3 de la Commission, relative au renforcement du Programme des Nations Unies

pour la prévention du crime et la justice pénale et du rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, organe directeur du Programme, les ressources nécessaires pour l'exercice 2008-2009 ont été incluses dans le projet de budget-programme pour ledit exercice.

Le PRÉSIDENT invite le Conseil à se prononcer sur les projets de résolution figurant à la partie A du chapitre I, dont il est demandé au Conseil de recommander l'adoption à l'Assemblée générale.

Projet de résolution I

Le projet de résolution I est adopté.

M. ALVES (Brésil) rappelle que son pays s'est offert pour accueillir le douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

Projet de résolution II

Le projet de résolution II est adopté.

Le PRÉSIDENT invite le Conseil à se prononcer sur les projets de résolution figurant à la partie B du chapitre I, dont l'adoption est recommandée au Conseil.

Projet de résolution I

Le projet de résolution I est adopté.

Projet de résolution II

Le projet de résolution II est adopté.

Projet de résolution III

Le projet de résolution III est adopté.

Projet de résolution IV

Le projet de résolution IV est adopté.

Projet de résolution V

M^{me} PLINER (Secrétariat du Conseil) signale que le nom qui a été donné en anglais au groupe interorganisations créé pour étudier les questions relatives à la justice pour mineurs est «Interagency Panel on Juvenile Justice» et qu'il convient de corriger en conséquence le texte du projet de résolution en anglais, français et espagnol, chaque fois que le Groupe est mentionné.

Le projet de résolution V est adopté.

Projet de résolution VI

Le projet de résolution VI est adopté.

Le PRÉSIDENT invite le Conseil à se prononcer sur les projets de décision figurant à la partie C du chapitre I, dont l'adoption est recommandée au Conseil.

Projet de décision I

Le projet de décision I est adopté.

Projet de décision II

Le projet de décision II est adopté.

Projet de décision III

Le projet de décision III est adopté.

M. MILLER (États-Unis d'Amérique) déplore que le Conseil ne débattre pas sur le fond des projets de résolution et de décision portés à son attention par ses organes subsidiaires et se contente d'adopter les rapports de ces organes.

Le PRÉSIDENT répond que les questions traitées dans les projets de résolution et de décision à l'examen ont déjà fait l'objet d'un débat de fond dans le cadre des travaux des organes subsidiaires, auxquels toutes les délégations intéressées ont pu participer.

e) HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (*suite*)

Projet de décision E/2007/L.17

Le PRÉSIDENT dit que le projet de décision E/2007/L.17 intitulé «Augmentation du nombre de membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés» n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

Le projet de décision E/2007/L.17 est adopté.

Le PRÉSIDENT dit que le Conseil a ainsi achevé l'examen du point 14 e).

La séance est levée à 11 h 10.
